



Trop de dettes que je ne peux pas assurer

Par Visiteur

J'ai des dettes pour 87 000 , à diverses sociétés de crédit , ils nous disent qu'on est des escrocs parce que nous avons emprunté 2 fois 10 000 en 3 mois , ma fille s'est fait licenciée , de plus elle s'est retrouvée 3 semaines à l'hôpital pour une tentative de suicide . Elle ne pouvait plus payer ses loyers et s'occuper de son fils , de notre côté , nous devons absolument déménager car mon mari étant opéré du dos et des 2 hanches ne pouvait plus monter les escaliers , nous avons trouvé un plein pied mais à la campagne sans voiture ni rien. Il a fallu aider ma fille en même temps que nos ennuis de santé et de déménagement , payer les loyers de ma fille et quelques meubles , puisqu'elle aussi déménageait à cause de son divorce et ce qui se trouve dans la région parisienne en loyer c'est 820 euro

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends parfaitement la situation mais malheureusement il n'y a pas un vaste choix de solutions. Si vos créanciers n'acceptent pas un rééchelonnement vos paiements, il vous faut faire un dossier de surendettement. Le souci est que cette procédure va vous contraindre à vendre votre bien immobilier. Par ailleurs, il est possible que le cumul de crédits en une courte période joue en votre défaveur et conduise à un rejet de votre dossier. Essayez de monter un dossier de surendettement.

Cordialement

Par Visiteur

Je n'ai pas de biens immobiliers et nous payons un loyer de 530 euros , pour le dossier de surendettement , ne vont-ils pas refuser du fait que nous avons emprunté 2 fois 10 000 euros en 3 mois ?
Si l'huissier intervient , nous laisseront-ils de quoi payer nos loyers et charges ?
Quel montant peuvent-ils prélever sur mon A.E.R qui est de 1 020 euros et sur la pension de mon mari qui est de 791 euros ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je n'ai pas de biens immobiliers et nous payons un loyer de 530 euros , pour le dossier de surendettement , ne vont-ils pas refuser du fait que nous avons emprunté 2 fois 10 000 euros en 3 mois ?
C'est bien le risque.

Si l'huissier intervient , nous laisseront-ils de quoi payer nos loyers et charges ?
En fait non cela n'est pas pris en considération.

Quel montant peuvent-ils prélever sur mon A.E.R qui est de 1 020 euros et sur la pension de mon mari qui est de 791 euros ?

Sur l'AER : 143,16 euros
Sur la pension: 87,20 euros

Cordialement